

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Janvier 2023 - N° 69



*Un grand Président
à nos côtés !*



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@orange.fr

www.chasse-nature-occitanie.fr/ariège

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Mobilisation de soutien à Foix PAGES 2 à 4

TECHNIQUE

- Marais du Rolle : les terminales GMNF à l'oeuvre PAGE 5
- Tableau de chasse sanglier à mi-saison PAGES 6 & 7
- De l'action, toujours de l'action PAGES 8 à 10

INTERVIEW

de Madame Patricia Comparot, Présidente des Dianes d'Ariège.....PAGE 11

LIBRE EXPRESSION PAGE 12

INFORMATIONS PAGE 13

AGENDA & BRÈVES PAGE 13

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX - Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41

Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ

Créateur : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Xavier LÉAL, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES

Crédit photographique : Fédération des Chasseurs

Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution ISSN : 1621-4641 - Commission paritaire en cours

Photo couverture : Pierre Mourières - FDC 09

Examen du permis de chasser

Pour 2022, 122 candidats ont été reçus à l'examen du permis de chasser, soit un taux de réussite de 80,79 %

Les dates des prochains examens uniques sont les suivantes : du 3 au 7 avril, du 5 au 9 juin, du 27 au 29 septembre et du 11 au 13 décembre 2023.

Nouveau :

Constitution du dossier d'inscription en ligne sur <https://permischasser.ofb.fr/>

Formation Piégeage

La prochaine formation aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 mars 2023. Pour information, votre présence est obligatoire aux deux séances. Pour éviter les désistements, des frais de pré-inscription non remboursables vous sont demandés (15 €) et incluent les deux repas du midi.

Inscription auprès du secrétariat la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

Formation Décennale à la Sécurité

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes. N'hésitez pas à prendre contact avec M. Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

Prochainement, il vous sera également possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule depuis le 1er juin 2022 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h le vendredi. Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition le :

05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

La Gazette
du Couloumié



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

CHASSONS AUJOURD'HUI, MAIS PRÉPARONS DEMAIN

A l'heure où la chasse bat son plein, chacun d'entre nous doit méditer et apprécier ces moments de partage et de liberté au cœur de nos vallées, de nos campagnes, de nos villages. Chacun doit apprécier l'amitié, notre culture et nos traditions ; savourer la fierté d'être issu de ce monde rural dont, il faut bien reconnaître aujourd'hui, qu'il est incompris, voire rejeté par nombre de Français.

Cela doit nous inciter à la réflexion, à faire évoluer nos actions sous peine de plus grandes difficultés, voire de disparaître...

L'Ariège, grand département pyrénéen, peu peuplé, très riche en espèces remarquables que d'autres n'ont pas, attire sur nous bien des regards... Galliformes de montagne, isards, grands prédateurs, entre autres nous le savons, font l'actualité.

Lentement, inexorablement, nos adversaires tentent de marquer des points, la chasse est aujourd'hui plus que jamais à la croisée des chemins.

Harcelés de toutes parts par des militants ultras violents, des médias complices, des fonctionnaires zélés, on voudrait nous mettre au pas.

L'ensauvagement de nos territoires est devenu l'objectif d'un pan de la société hyper actif, bien que largement minoritaire. Le monde rural doit se taire et subir, le message est clair.

Forts de ce qu'ils croient être leur nombre, avec 80 % de citadins, les radicalisés veulent imposer leur vision perverse de la société à 20 % de bouseux des campagnes, pourtant propriétaires ou locataires de 80 % du pays, un comble !

Plus grave, nos députés sont dans les mêmes proportions, issus des grandes métropoles. Il existe même localement quelques « taupes » dont il conviendra de se débarrasser à la première occasion, à méditer !

Après s'être attaqués à nos modes de chasse, les verts ont déposé un nouveau projet de loi sur l'interdiction de la chasse le week-end et les jours fériés, celui-ci sera débattu en avril.

Le fruit n'est peut-être pas encore mûr mais après les chasses traditionnelles, le gibier d'eau, les espèces nuisibles, le gibier de montagne, les espèces considérées comme chasse loisir... la vénerie est bien sûr dans l'œil du cyclone et qui dit chasse à courre dit forcément chiens courants.

Forts de ce constat, nous devons impérativement rester unis avec nos partenaires du monde rural et nos élus, du moins ceux qui le méritent. Vous le savez, la résignation et l'abandon ne font pas partie de mes valeurs.

Il ne vous a pas échappé que certains veulent briser cette dynamique. Respectueux des lois et des règlements de ce pays, j'attendrai donc un prochain jugement en appel à Toulouse.

Entre temps, il convient de poursuivre et préparer l'avenir et la défense de la chasse de certaines espèces. Cela a été fait avec la perdrix grise de montagne et un succès en référé à confirmer devant le Tribunal Administratif de Toulouse. Il faut aussi peaufiner les arguments nécessaires pour la défense de la chasse à l'isard, prochaine espèce menacée. Une réflexion est d'ores et déjà engagée par la Fédération et se poursuivra en début d'année.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont œuvré pour « étayer » la chasse de la perdrix grise en participant aux comptages qui ont été utiles pour l'avenir de la chasse des autres espèces de galliformes. Je voudrais également saluer le travail de ceux qui, en développant de solides arguments, ont donc permis de débouter ONE VOICE au Tribunal Administratif de Toulouse.

En attendant, à vous et vos familles, je présente mes vœux les plus sincères pour 2023.

Soyez bien sûr toujours fiers d'être chasseurs et profitez-en.

Bien amicalement

Le Président,
Jean-Luc FERNANDEZ

Mobilisation de soutien à Foix : un rassemblement d'envergure nationale

Le 18 octobre dernier, nous nous sommes tous retrouvés à Foix pour un évènement de la première importance. En effet, le 5 mai 2018, des associations écologistes ont organisé un colloque à La Bastide de Sérou dans le but de dresser « l'inventaire des atteintes à l'environnement en Ariège ». Cette initiative vécue comme une provocation a précipité en réaction des centaines d'entre vous dans les rues de la commune. Ces associations, argumentant que leur réunion avait été perturbée, ont porté plainte contre nos structures et leurs représentants auprès du tribunal correctionnel.

SIX ÉLUS ÉTAIENT CONCERNÉS :

Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège

Clémence Biard, Présidente des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

Rémi Toulis, représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

Cédric Munoz, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)

Jean-Pierre Mirouze, Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège Pyrénées (ASPAP)

Philippe Lacube, représentant de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège Pyrénées (ASPAP)

Les six « accusés » ont assumé le fait d'avoir défendu nos valeurs, nos modes de vie et le monde rural dans son ensemble. Ce rassemblement de soutien d'envergure nationale a été marqué par la venue de notre Président national Willy Schraen et de nombreux responsables cynégétiques. Il faut également saluer la présence de Messieurs Jean-Jacques Michau, Sénateur, Laurent Panifous, Député, Madame Christine Téqui Présidente du Conseil Départemental et de très nombreux maires.

Le Président Fernandez vous remercie une fois encore pour votre mobilisation et votre soutien qui ont permis d'affirmer notre volonté commune de défendre notre culture.

Le Tribunal judiciaire de Foix a rendu son verdict le 29 novembre dernier : quelles sont les sanctions ?

Les structures FDSEA, Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, Fédération départementale des chasseurs et association pour la sauvegarde du patrimoine Ariège-Pyrénées (ASPAP) doivent chacune payer une amende de 2.000 €. Quant aux six condamnés, ils écopent chacun de trois mois de prison avec sursis ainsi que de 500 € d'amende.

Enfin, en ce qui concerne les parties civiles, l'ensemble des prévenus (structures et personnes) sont condamnés à payer 5.000 € de dommages et intérêts pour préjudice moral à chaque association ainsi que 1.000 € dans le cadre de l'article 475-1 du code de procédure pénale pour frais de justice. Ce qui fait un

montant total de 36.000 € à donner aux associations suivantes : le comité écologique ariégeois, APRA-le Chabot, Férus, France nature environnement Midi-Pyrénées, Dame et l'ASPAS.

En concertation avec notre avocat, nous avons décidé de faire appel de cette décision.

Avec cette décision, le tribunal a voulu mettre au pas et réduire au silence le monde rural et nous rappeler que nous ne pouvons pas nous exprimer librement dans le pays des droits de l'Homme. Le message envoyé était clair.



Le Président Willy Schraen à la tribune

FEDERATION



Le Président aux côtés des Présidents des Fédérations du Tarn, des Pyrénées Atlantiques, des Landes et du Président de la communauté de communes du Couserans

Monsieur le Sénateur et le Président Fernandez



Messieurs Willy Schraen, les Présidents des Fédérations du Tarn et Garonne, des Pyrénées Orientales et le Président Fernandez



Accolade avec le Président Fernandez



Messieurs Jean-Jacques Michau, Sénateur et Laurent Panifous, Député

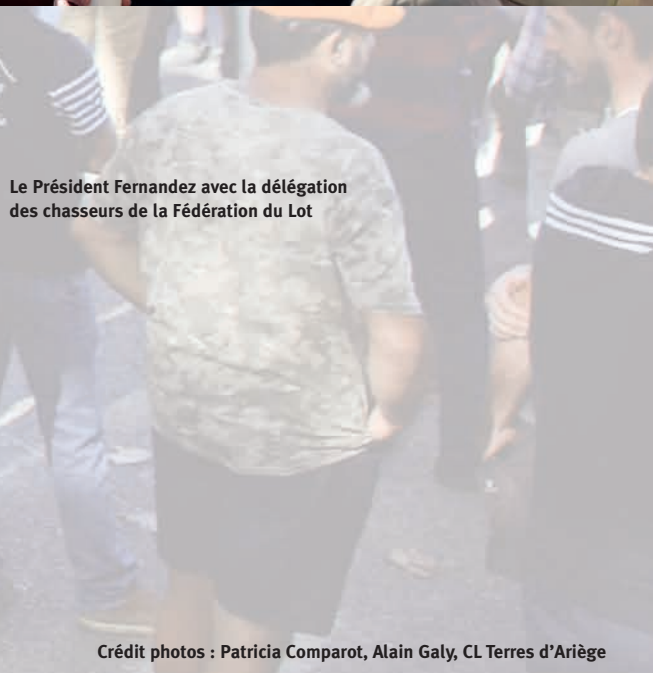
FEDERATION

Le départ vers le tribunal



Le Président Schraen et Mme Laetitia Jean (ACCA de Seix)

En chemin vers le tribunal



Le Président Fernandez avec la délégation des chasseurs de la Fédération du Lot

Crédit photos : Patricia Comparot, Alain Galy, CL Terres d'Ariège

Marais du Rolle : les terminales GMNF à l'œuvre

Du 12 au 14 septembre 2022, un chantier école s'est déroulé sur le marais du Rolle à La Bastide de Bousignac. En effet, les terminales en gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) du lycée agricole de Pamiers sont intervenues sur le site, en effectuant toute une série de travaux. Les actions de terrain font partie intégrante du cursus scolaire des futurs bacheliers.

Dans un premier temps, les élèves aidés par les professeurs et les techniciens de la Fédération des Chasseurs ont nettoyé et réhabilité la clôture périphérique du marais. En effet, le maintien d'une végétation ouverte sur le marais est assuré par du pâturage de vaches rustiques et d'ânes.

Une autre équipe de lycéens a clôturé la mare principale du marais. Cette mise en défens permettra l'implantation de plantes aquatiques et semi aquatiques sensibles au piétinement du bétail. Quelques trouées et passages dans les aubépines ont été réalisés, ils vont permettre aux animaux domestiques d'accéder à l'ensemble des parcelles afin de continuer à lutter contre la fermeture du milieu.

Avec une équipe de jeunes dynamiques, encadrée par des professionnels, le marais du Rolle, espace naturel rare et sensible, a encore de beaux jours devant lui.



Le bocage : un autre atout du marais



Clôture de protection des mares mise en place lors du chantier école



Entretien de la clôture du marais



Le marais du Rolle est le seul endroit en Ariège où le grèbe castagneux est connu nicheur



Vue sur la mare principale

Tableau de chasse sanglier à mi-saison : Vers une augmentation à l'échelle départementale ?

Depuis six ans maintenant, la Fédération effectue un sondage à la mi-saison pour suivre et tenter de pronostiquer le tableau de chasse sanglier de la saison en cours et donc in fine d'affiner la gestion de l'espèce.

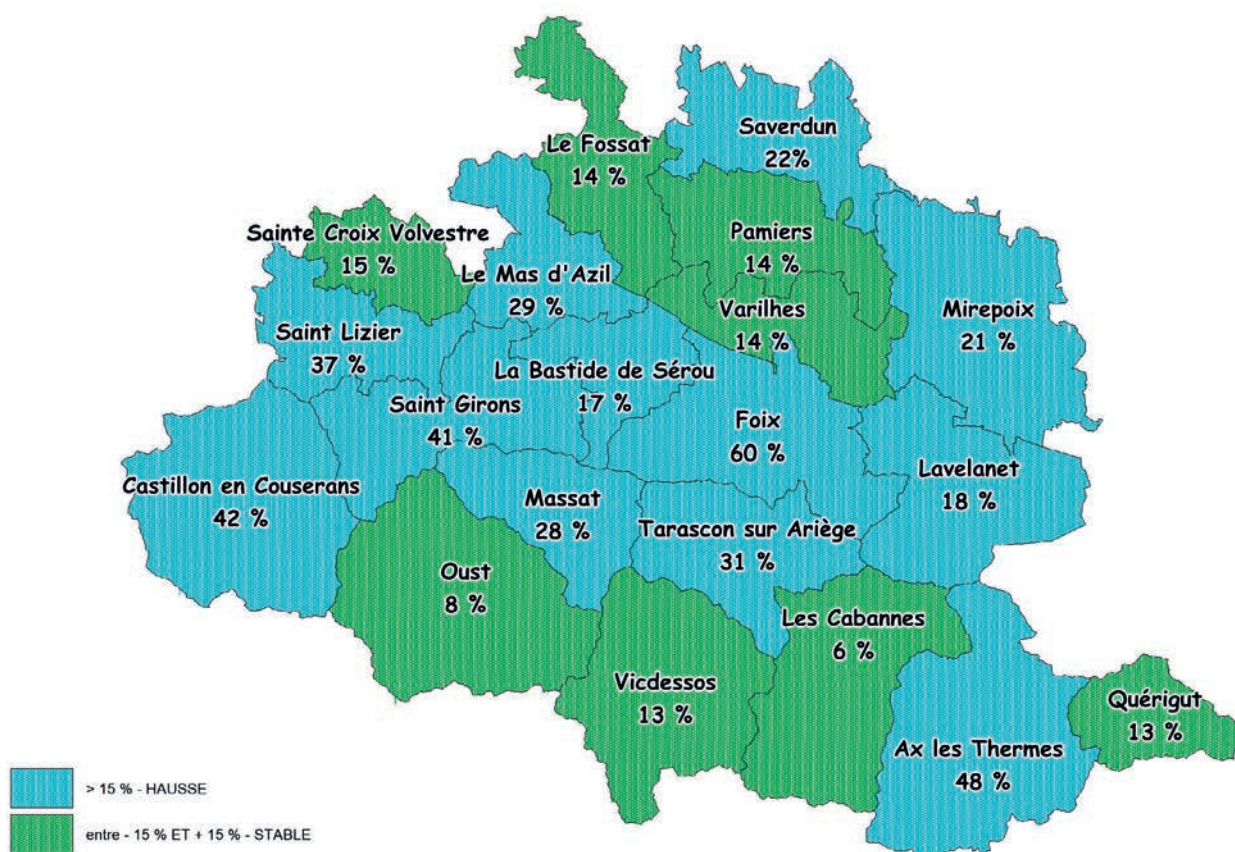
Le principe d'une enquête de « mi-saison » a donc été réédité sur l'ensemble du département. Tous les cantons ont été sondés en interrogeant les trois équipes qui ont prélevé le plus de sangliers la saison précédente pour chaque canton. A l'échelle départementale, ce sont donc 60 équipes qui ont été interrogées pour connaître leur tableau au 14 novembre 2022.

En ce début de saison, les conditions climatiques plutôt sèches et chaudes n'étaient pas des plus favorables. Elles ont impacté toutes les équipes quel que soit le tableau réalisé.

Pourtant à la lecture de ce mini sondage, il se dégage plutôt une tendance globale à la hausse au niveau départemental.

Pour rappel, le tableau de chasse départemental en fin de saison depuis ces quatre dernières années est considéré comme élevé avec environ 7000 sangliers prélevés (7589 en 2018, 6847 en 2019, 7247 en 2020 et 7013 en 2021). Même si depuis quatorze ans, nous avons rencontré tous les scénarios : baisse avec le tableau annuel le plus bas en 2011 avec 4501 animaux prélevés, augmentation avec le tableau le plus haut en 2017 avec 9416 animaux prélevés, il semble se confirmer que les prélèvements de ces dernières années se situent toujours sur la fourchette haute. Même si à l'échelle d'une équipe de chasse on peut avoir parfois le sentiment que les animaux ne sont pas aux rendez-vous, dès lors que l'on se place au niveau d'une région naturelle (montagne, piémont, coteaux...), on constate que les populations permettent de faire des prélèvements significatifs au regard des densités élevées constatées.

Evolution du tableau de chasse sanglier par canton à la mi-saison 2022 par rapport à celui de 2021



Que peut-on constater à la lecture de cette carte, sur les 20 cantons du département ?

A mi-saison :

- 12 cantons connaissent une hausse supérieure à 15 % (on considère qu'une hausse ou une baisse des prélèvements est significative au-delà de 15 % de variation). 5 cantons qui l'année dernière connaissaient une tendance stable, basculent sur une tendance à la hausse. Il s'agit des cantons de St Lizier, St Girons, Massat, la Bastide de Sérou et Foix. On pourra constater qu'ils forment une continuité géographique et se situent en piémont. On pourra noter aussi que le canton de Mirepoix semble repartir à la hausse alors que l'année dernière il était à la baisse.
- 8 cantons ont des prélèvements équivalents à ceux de l'an passé. Parmi ces derniers, 4 d'entre eux affichaient une tendance à la baisse l'année précédente.
- Aucun canton n'a un tableau de chasse en baisse. Ils étaient 4 l'année dernière.

Quel pronostic pour cette fin de saison ?

Le scénario à la hausse reste l'option la plus crédible, d'autant que nous n'avons aucune tendance à la baisse sur les 20 cantons. De plus, tous les cantons affichant une tendance à la baisse en 2021 ont basculé vers une stabilité, voire une augmentation. On pourrait dire que tous les signaux sont bons pour pronostiquer une augmentation du tableau départemental pour cette saison 2022/2023,

d'autant que cette tendance affiche une belle continuité géographique.

Avec le temps, nous nous sommes rendus compte que ces prévisions sont souvent confirmées à l'échelle départementale. Néanmoins il faut tout de même rester prudent et modeste en matière de pronostics car il ne faut pas négliger certains paramètres qui seuls ou cumulés peuvent avoir une réelle incidence sur le tableau final. Il s'agit entre autres de :

- la météorologie
- l'enneigement en montagne
- la disponibilité alimentaire
- la pression de chasse : nombre de chasseurs, nombre de jours de chasse...
- l'accès aux territoires

Au vu des résultats de cette enquête (hausse des prélèvements) et compte tenu des difficultés pour chasser en ce début de saison (conditions météorologiques), la Fédération des Chasseurs de l'Ariège ne peut que vous encourager à pratiquer la chasse du sanglier jusqu'à la fermeture afin de stabiliser les densités de l'espèce, sans pour autant voir apparaître un risque de pénurie pour les années à venir.

Rendez-vous à la fermeture pour un bilan complet qui confirmera très certainement cette tendance à la hausse à l'échelle départementale.



De l'action, toujours de l'action

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège poursuit ses travaux de restauration de milieux favorables aux galliformes de montagne.

Sur des sites à fort enjeu cynégétique, avec l'appui des administrateurs locaux, le service technique intervient à l'aide du robot débroussailleur télécommandé pour rendre accessibles aux oiseaux des espaces fermés par la végétation (rhododendrons essentiellement) et en faciliter l'entretien par la fréquentation pastorale. Au-delà de l'activité de débroussaillage, il s'agit d'impulser une dynamique visant à redonner une valeur patrimoniale à des zones de montagne vivantes et riches en biodiversité. C'est ce qu'ont bien compris les différents partenaires de ces opérations (communes, groupements pastoraux, exploitants agricoles, gestionnaires forestiers et ACCA bien sûr) sans qui ces interventions ne seraient pas possibles. Ainsi la présence des exploitants agricoles mais aussi des maires et conseillers municipaux, lors de visites de repérage et pendant les travaux a été significative et particulièrement appréciée. En outre, le prêt des cabanes pastorales ou communales a permis aux techniciens d'intervenir dans des conditions favorables sur des chantiers demandant une grande concentration dans la conduite sécurisée du robot et une bonne adaptation au milieu montagnard.

La présence des chasseurs locaux a également permis de prendre conscience des difficultés techniques de ces travaux et d'échanger sur l'avenir cynégétique de ces espaces. Elle a contribué à poser les bases d'un engagement durable des partenaires locaux dans ces actions de longue haleine.

L'enjeu est maintenant de mesurer les effets de ces opérations grâce à différents moyens : pose de pièges photographiques, recherche d'indices de présence et observations directes. Il s'agira d'apprécier au mieux la fréquentation

des sites et la dynamique des populations sur le moyen et le long terme. A cet effet les chasseurs, par leur présence continue sur les territoires, sont particulièrement indiqués pour prendre leur place dans ce suivi et poursuivre les efforts entrepris.

Au travers de ses actions, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège fait la preuve de sa volonté et de sa capacité à conduire des chantiers, dans des conditions souvent délicates, au bénéfice de la biodiversité. Elle renforce ainsi son positionnement d'acteur majeur de l'environnement dans le département de l'Ariège et d'interlocuteur privilégié des collectivités et des institutions dans la

conduite de leurs politiques environnementales.

Au-delà des moratoires et autres suspensions arbitraires de la chasse, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège est plus que jamais déterminée à accomplir sur le terrain ses missions au service de la faune et des territoires de montagne au moment où d'autres s'en remettent aux décisions de justice pour dissimuler leur opposition systématique à la chasse.

Le terrain plutôt que les prétoires, telle est la devise des chasseurs ariégeois et de leur Fédération.

Rétrospective en images de quelques chantiers qui s'inscrivent dans cette dynamique

Chantier d'Alos

Dans les derniers jours de septembre, la Fédération et l'ACCA d'Alos ont effectué sur la zone dite de la sapinière, un débroussaillage mécanique sur le versant nord du Bouirech. A l'aide du robotgreen, l'équipe de la Fédération a débroussaillé durant une semaine, la strate de rhododendrons dans la lisière supérieure de la hêtraie. Malgré un accès difficile et quelques problèmes mécaniques, le chantier a pu être mené à terme. La mécanisation a permis de dégager et favoriser la myrtille, source de nourriture essentielle pour les grands

tétrras et les perdreaux gris du secteur, mais aussi de créer une mosaïque de milieux favorables à biodiversité de nos montagnes. Dans un second temps, l'enjeu de cette opération a été de dégager minutieusement les jeunes plants de sapins pectinés de 20 à 100 cm de hauteur, étouffés par la strate arbustive. Les résineux indispensables pour le grand tétras faisaient défaut dans cette zone. En effet, celui-ci se nourrit exclusivement d'aiguilles de résineux durant la période hivernale.



Traitement des rhododendrons de la lisière

TECHNIQUE

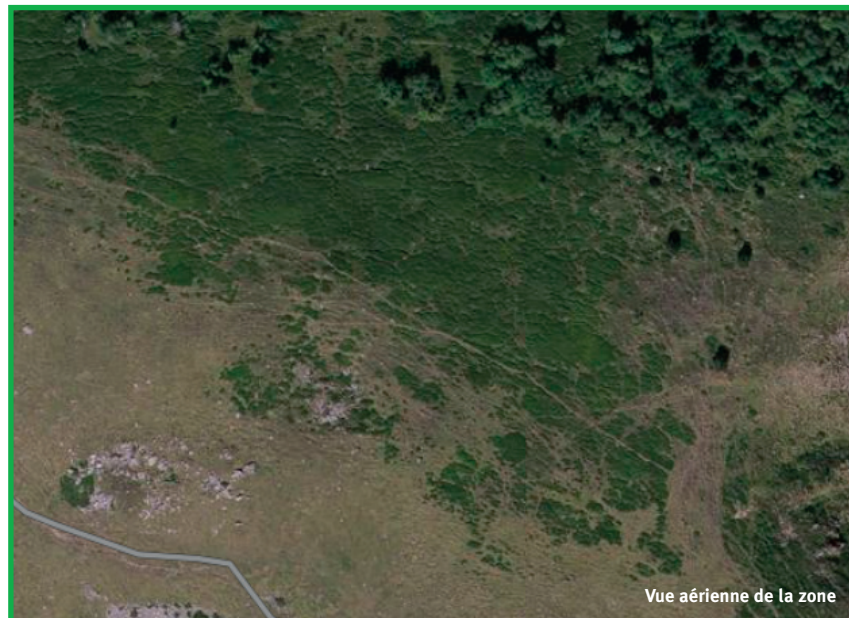


Chantier de Miglos

Début octobre, l'équipe technique de la Fédération en charge des chantiers de débroussaillage avec le robot, s'est engagée dans une opération de restauration des pelouses du versant nord du Pla de Montcamp sur la commune de Miglos. L'enjeu de cette opération était de casser la dynamique de développement des rhododendrons qui gagnaient sur les estives. Cette action de réouverture de landes à rhododendron consistait à la création de placettes et de corridors au milieu de cette lande fermée. L'objectif était de faciliter l'accès au bétail en estive qui par son piétinement permettra de pérenniser l'effet d'ouverture dans le temps. Cette action visait encore une fois à casser l'homogénéité d'une strate pour créer une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité. Cette action a permis d'accroître l'attractivité de la zone en fa-

veur du perdreau gris mais aussi du grand tétras qui affectionne ces zones de pré-bois pour l'élevage des jeunes. Au delà de ces deux espèces, l'action

d'ouverture de ces deux hectares est favorable à tout le cortège de la faune et de la flore de montagne.





Création des placettes et corridors en damiers

Chantier d'Axiat

Dans les premiers jours du mois de novembre, à Axiat, sur le versant sud du massif de Tabé, l'équipe technique de la Fédération a réalisé la restauration d'une Jasse complètement fermée par les genêts. Le genêt est un arbuste particulièrement difficile à couper mécaniquement car il est très souple et dense. Cette action de réouverture des pâtures de montagne est favorable à la perdrix grise de montagne qui affectionne les strates herbacées, mais aussi à tout un cortège faunistique et floristique de ces espaces ouverts. Dans un second temps, cette action permet aussi aux éleveurs de la commune de retrouver un lieu de pacage ouvert et productif pour le bétail.



Vue aérienne de la jasse de Sedars à Axiat



Patricia Comparot

Présidente des Dianes d'Ariège



FDCog : comment êtes-vous venue à la chasse ?

Patricia Comparot : je suis née dans le milieu de la cynophilie, ma mère est éleveuse de berger belge et de setter irlandais. Elle était également conductrice de chien de sang avec un fox terrier. Mon père était passionné de chasse, de balistique, de couteaux, et petite je l'accompagnais. A partir d'une douzaine d'années, je suivais les piqueurs en montagne. A vingt ans, j'ai passé mon permis et la chasse au gros gibier m'a tout de suite passionnée, surtout celle du sanglier. Mais ma plus grande passion c'est le chien de chasse. Aujourd'hui, avec mon compagnon, nous avons treize chiens, c'est lui qui les conduit, qui les dresse à la chasse, et c'est moi qui fais tout le reste de A à Z. Je m'occupe de les nourrir, les soigner, du chenil, de l'éducation et des naissances, c'est ma partie à moi. Je les fais sortir une heure le matin et deux heures l'après-midi. Mon métier me permet d'avoir du temps de libre et je peux donc bien m'en occuper.

FDCog : d'où vous est venu ce projet de monter une association des Dianes d'Ariège ?

Patricia Comparot : C'est quelque chose que j'avais au fond d'un tiroir depuis un moment mais qui était en sommeil par manque de temps et que j'ai remis au goût du jour grâce au soutien de Nathalie Auriac qui est aussi conductrice de chien de sang avec un teckel. Elle est Maire de la commune de Gajan et également vice-Présidente de l'association. Cela s'est fait au mois de mars, les statuts ont été déposés et l'association est maintenant officielle. L'objectif est de se retrouver entre filles et de découvrir de nouveaux territoires. Même si nous avons toutes nos propres territoires c'est passionnant d'aller à la

rencontre de différents départements et dernièrement nous étions avec les chasseuses audoises à Clermont sur Lauquet. Nous sommes pour le moment une petite vingtaine, de leur côté elles sont trente-neuf. On démarre, c'est tout récent et je pense que d'autres viendront se joindre à nous. Il a été programmé une sortie au chevreuil en Haute Garonne, une autre en Ariège en montagne à Miglos chez Julien Gouzy, Président de l'ACCA.

FDCog : Pensez-vous que les femmes peuvent être un atout pour la chasse ?

Patricia Comparot : je pense que l'on apporte un discours différent, une approche et une vision différentes. Quand il s'agit d'aller à la rencontre des gens, d'expliquer au grand public ce qu'est la chasse, nous avons vraiment un rôle à jouer. De même, dans notre façon d'être, nous pouvons donner une autre image de la chasse.

FDCog : Quels sont vos autres projets ?

Patricia Comparot : Chaque année, au printemps il y a des opérations de nettoyage des bords de l'Ariège, j'aimerais bien que nous soyons présentes sur ce type de manifestations et montrer ainsi notre attachement à la qualité de notre environnement. On participe à « octobre rose » qui est une initiative sur la prévention du cancer du sein. Nous sommes très fières de notre logo, où l'on a voulu mettre en avant bien sûr les montagnes de l'Ariège mais aussi notre côté féminin, notre passion pour les chiens et le gibier. Je suis contente de constater qu'il y a en France de plus en plus de jeunes qui communiquent sur les réseaux sociaux sur la chasse.



Patricia Comparot et ses fidèles compagnons

Je me félicite également de voir le nombre de chasseuses passionnées par les chiens courants et la qualité des soins que l'on apporte à nos fidèles compagnons.

“ J’ai commencé et ça marche

Pour défendre la chasse et bien d’autres activités rurales, la tâche ne sera jamais achevée.

Bien des luttes nous attendent. En effet, il n’a échappé à personne ces jours derniers que suite au rapport « élogieux » du Sénat sur la chasse, les propositions de lois les plus agressives se multiplient et vont se multiplier pour tenter de nous abattre, y compris si nécessaire en s’asseyant sur les acquis de la révolution, de la constitution, voire même du droit de propriété. Le tout est et sera soigneusement relayé par de nombreux médias définitivement acquis à la cause de ceux qui s’en prennent dans une quasi impunité au bien d’autrui. Ceux qui, après avoir infiltré l’enseignement et en attendant de se livrer à de prochains et inévitables autodafés, s’attaquent au quotidien, comme le font tous les régimes totalitaires dont ils s’inspirent largement et ce dans l’indifférence, voire l’approbation générale, à l’art et à la culture, comme d’autres s’attaquaient hier aux bouddhas de Bâmiyân.

Parmi les idées lumineuses nées dans ces cerveaux pervers, bien sûr l’interdiction de la chasse le dimanche.

Le pouvoir, celui qui avait déclaré il n’y pas si longtemps qu’il fallait arrêter d’emmerder les Français et en particulier les chasseurs, adepte du « ni ni » avance, de manière à peine masquée, qu’une proposition de loi pourrait porter quelques interdictions pour la chasse, peut-être même le dimanche après-midi. Bien sûr pour diviser, d’autres pratiques cynégétiques resteront tolérées (pas pour longtemps).

Soit dit en passant, il paraît, d’après nos adversaires, que les gens désarmés ont peur lorsqu’ils croisent ceux qui portent une arme de chasse. Étonnamment, en toute logique, la leur bien sûr, les premières chasses sacrifiées sont et seront celles qui se pratiquent sans arme, ainsi, la chasse à courre, les chasses traditionnelles et autre piégeage.

Cela est et sera mis en œuvre sur fond de chasse aux sorcières ou plutôt de traque aux chasseurs conduite avec zèle, comme c’est déjà le cas, partout et par tous les services concernés. Ils sont et seront priés de mettre sur ce sujet, paraît-il essentiel, les bouchées doubles, tout le reste... attendra.

Alors, dès à présent, en représailles ou en prévention, vous l’appellerez comme vous voudrez, puisqu’hélas notre pays ne fonctionne plus que comme cela, il faut passer à l’action, moi j’ai commencé et ça marche.

Vous êtes, nous sommes, pour la plupart, propriétaires ou fils, fille, frère, gendre, belle-fille... de propriétaires. Alors expulsez de toutes vos terres ou celles de vos proches toute personne qui s’y trouverait sans autorisation et ce pour quelle que raison que ce soit ; promenade, sport, observation, cueillette...

Vous leur rappellerez, avec courtoisie bien sûr mais avec la plus grande fermeté, que la nature n’appartient pas à tout le monde, que les propriétaires ou leurs proches ont eux le droit d’élever, de cultiver, d’exploiter leur forêt, de chasser, de pêcher... sans être soumis à leurs agressions, ou insultes infondées et permanentes.

Pour ce qui concerne la chasse, vous leur expliquerez surtout que là où nous pratiquons, nous détenons à minima le droit de chasse, voire en sus le droit de propriété. Détiennent-ils eux un droit de promenade, de cueillette, d’observation sur ces mêmes territoires ? S’ils sont sur des chemins publics, qu’ils y restent et qu’ils ne les quittent sous aucun prétexte.

« Ce partage de la nature » qu’ils réclament, il faut sans aucun doute leur en rappeler le principe. Le partage consiste à se répartir en parts à peu près équitables ce que chacun aura mis sur la table. Si nous étions privés de quelque possibilité de chasser, qu’auront-ils amené dans la balance en compensation ? Rien bien sûr !

En outre, le soi-disant partage est fait depuis longtemps. Plus de six mois durant, nous ne chassons pas. Eux qui toute l’année vont et viennent chez les autres voudraient maintenant, y compris chez nous, nous priver de l’autre moitié. Ce n’est pas un partage, mais un vol, une spoliation.

Je le redis, il est temps de passer à l’action, moi j’ai commencé et ça marche. Entre temps, les décideurs et leurs services partisans compteront les points ou les dégâts. Ainsi le grand public s’apercevra mais un peu tard, comme le corbeau de la fable (ou le dindon) que lui aussi, à force d’écouter les tenants de la terreur verte, va y laisser des plumes et pas qu’un peu.

Moi et quelques amis déterminés, en attendant d’autres actions dont nous reparlerons le moment venu, nous avons déjà commencé et on peut vous dire que ça marche.

Jean GUICHOU

Brevet national de chasse sur sanglier et lièvre

Ce brevet national de chasse est organisé par le club du Bruno du Jura à Prat Bonrepaux et aux alentours, les 24, 25 et 26 mars 2023. Une possibilité de restauration sur place est prévue. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec Guillaume au 06 58 09 16 55

Concours de l'AFACCC 09/31

Un concours sur lièvre se déroulera les 4 et 5 février 2023 à Gensac sur Garonne (Haute-Garonne)

Contact : Mr Roland SEPOLD : tel : 06 30 31 99 32 ou par mail : sepold.roland@orange.fr

Un concours sur sanglier aura lieu les 24, 25 et 26 février 2023 à Gajan.

Contact : Mr Pascal CLAUSTRÉS : tel : 06 77 07 63 18 ou par mail : pascal.claustres@gmail.com

Inscription à l'examen du permis de chasser : des nouveautés en perspective

A compter du 9 janvier 2023, l'inscription à l'examen du permis de chasser devra s'effectuer sur le site de l'OFB suivant : <https://permischasser.ofb.fr/> Le candidat devra remplir en ligne le formulaire, l'imprimer, y joindre les pièces requises et envoyer l'ensemble du dossier à la Fédération.

Il devra également payer en ligne ou par virement bancaire les frais d'examen.

Un chèque de caution est désormais demandé par la Fédération qui l'encaissera en cas d'absence injustifiée aux formations et à l'examen.

De la même façon, les demandes de duplicata du permis de chasser devront être réalisées en ligne sur le même site.

Formation décennale à la sécurité : où en sommes-nous ?

En 2022, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège a organisé 21 séances de formation décennale à la sécurité. 1120 personnes y ont participé. Privilégiant l'intervention au sein de vos ACCA(s), la Fédération s'est déplacée un peu partout dans le département. Ainsi, nous sommes allés à votre rencontre à Saint Victor Rouzard, Le Peyrat, Sabarat, la Bastide de Sérou, Ventenac, Pailhes, Rimont, Caumont, Les Pujols, Vernajoul, Soulan, Mercus, Varilhes, Saverdun, Sentein, Couflens, Ercé, Oust et Massat. Deux séances ont également eu lieu à Foix au siège de la Fédération.

La Fédération remercie tous les Présidents des sociétés de chasse qui se sont impliqués dans l'organisation de ces sessions. En 2023, l'objectif est de maintenir le même nombre de séances de formation afin de toucher un millier de chasseurs par an.

Thomas et la fièvre bleue

Thomas Labarthe est passionné de chasse depuis tout petit. Il a d'abord accompagné son père et chasse essentiellement au chien d'arrêt sur l'AICA des 4 plateaux depuis 6 ans. La chasse qui lui tient le plus à cœur est celle de la palombe en palombière. Cette pratique qui se déroule pendant la migration d'octobre à novembre requiert selon lui beaucoup de préparation. Ainsi pour une bonne visibilité depuis la palombière, les arbres situés autour sont soigneusement taillés. Ce travail périlleux nécessite toutes les précautions nécessaires pour éviter la chute. Toutes les raquettes (éléments qui supportent les appelants) sont remises en état.

Après seulement, vient le moment de la chasse où là encore il faut beaucoup de patience. Attendre le vol durant de longues heures, permet aussi d'observer bon nombre d'oiseaux migrateurs, tels grives, pinsons des arbres, chardonnerets, grues cendrées...

La saison qui vient de s'achever lui a permis d'observer près de 200 vols de palombes, dont la moitié sont passés sur la palombière.

Encore une fois ce témoignage démontre que la chasse est belle dans sa diversité.



Comptage de mouflons sur le massif de tabe : les chasseurs étaient au rendez-vous

Le 16 avril 2022, une cinquantaine de chasseurs et amoureux de la nature ont organisé un comptage de mouflons sur le massif de Tabe. Sur 11 communes, de Saint Paul de Jarrat à Caussou, 676 animaux ont été dénombrés au cours de cette matinée sous un grand soleil de printemps. La population, en augmentation constante depuis 2016, colonise de nouvelles communes et occupe tout type de milieux.

La journée de comptage s'est terminée avec un repas organisé à la maison de la chasse de l'ACCA de Caychax sous les cerisiers en fleur.

Cette opération démontre un intérêt croissant de la part des acteurs cynégétiques locaux pour cette espèce introduite en 1958.





DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

